

Développements récents en matière d'énergies renouvelables

Une approche proactive dans l'intérêt d'un
développement durable

Conférence de presse du 28 juin 2011



Énergies renouvelables et développement durable: les défis (1)

- ▶ Le recours renforcé à des sources d'énergies renouvelables est un des piliers principaux de la politique nationale et communautaire de lutte contre le changement climatique
- ▶ Le but recherché consiste à atteindre 11% d'énergies renouvelables
 - ▶ en augmentant la production d'énergies renouvelables
 - ▶ en diminuant la consommation d'énergies fossiles

Énergies renouvelables et développement durable: les défis (2)

- ▶ La politique du gouvernement en matière d'énergies renouvelables est basée sur:
 - ▶ Les éoliennes
 - ▶ L'utilisation de la biomasse
 - ▶ L'énergie solaire
 - ▶ L'hydroélectricité

Énergies renouvelables et développement durable: les défis (3)

- ▶ Il est impératif d'**évaluer les répercussions de cette politique**:
 - ▶ sur la production alimentaire
 - ▶ les ressources naturelles
 - ▶ la réduction effective d'émissions de gaz à effet de serre
 - ▶ les objectifs nationaux et communautaires en matière de protection de la nature

mais

- ▶ Il faudra en parallèle et au cas par cas trouver des solutions permettant de minimiser ces répercussions

Énergies renouvelables et développement durable: les défis (4)

- ▶ D'où l'importance d'une politique:
 - ▶ Qui applique des **critères de durabilité**, d'efficacité biologique voire de systèmes de certification environnementale et sociale
 - ▶ tout en en **accompagnant les porteurs de projets individuels**

L'exemple des éoliennes (1)

Etat d'avancement des projets

- 38 éoliennes en activité
- 5 éoliennes autorisées et en cours de réalisation
- 8 éoliennes seront autorisées à courte échéance
- 10 éoliennes en phase d'instruction du dossier

- Potentiel
 - Topographie, conditions climatologiques
 - Urbanisation
 - Zones protégées

10 – 15 sites supplémentaires (tous promoteurs)

⇒ minimum 50 éoliennes supplémentaires

L'exemple des éoliennes: (2)

Facteurs limitant leur installation

- Respect de la biodiversité
 - Avifaune
 - Chiroptères
- Respect de la qualité de vie des riverains
 - Émissions sonores
 - Projection d'ombre

L'exemple des installations à biogaz

- 27 installations à biogaz en activité
- Produisant 53 GWh par année
- Environ 20 % de l'électricité renouvelable produite au Luxembourg
- Objectif : production durable de 144 GWh/an
- Maintien de la biodiversité et du paysage doit être garanti



Accompagnement des projets

- Collaboration avec les promoteurs de nouvelles installations
- Rechercher et identifier des sites aptes à recevoir les nouvelles installations
- Eviter dès le départ les conflits potentiels homme – nature
- Mise en place d'un système de contrôle et de surveillance (monitoring)
 - Collaboration avec les experts
 - Évaluer les impacts **réels** des installations
 - En tirer les conclusions pour les nouvelles installations
- Éliminer les obstacles d'ordre économique
 - coûts des infrastructures reliant les éoliennes au réseau d'électricité

Energies renouvelables : le rôle précurseur de l'Etat (1)

pour chacun de ses projets, l'ABP réalise une **étude approfondie** en vue du choix de l'**énergie renouvelable** la mieux adaptée.

Conclusions:

- pour la majorité des projets
 - chauffage aux copeaux de bois
 - production d'eau chaude sanitaire par collecteurs solaires thermiques/ géothermie
 - raccordements au chauffage urbain au biogaz ou à la combustion de bois
- pour une minorité de projets:
 - solution basée sur des cellules photovoltaïques

Énergies renouvelables : le rôle précurseur de l'Etat (2)

Critères de sélection pour l'utilisation de cellules photovoltaïques :

- bâtiments avec des grandes surfaces de toiture horizontale

Par conséquent:

- projets de lycées ont un bon potentiel
- s'y ajoute la valeur didactique pour les projets scolaires

Énergies renouvelables : le rôle précurseur de l'Etat (3)

Conditions préalables :

- Analyse faisabilité technique ⇨ dimensionnement statique de la toiture
- Mise à disposition d'un budget supplémentaire:
 - par le biais du fonds Kyoto
 - Exemple : Attert-Lycée à Redange
installation photovoltaïque pour l'ensemble des surfaces disponibles en toiture (7'500 m²)
1'600'000.- € TTC pour une production électrique annuelle de 350'000 kWh.

Pacte climat : l'action proactive au niveau communal

Mise en place d'un pacte de collaboration avec les communes visant à leur offrir un **cadre de référence législatif, technique et financier** pour faciliter leur intervention ciblée dans la lutte contre le changement climatique

Pacte climat : ses objectifs

- **Réduction des émissions de CO₂** et de la consommation
- Introduction d'un **management de la consommation énergétique** des infrastructures communales
- Elargissement de l'offre communale relative à **la sensibilisation, l'information et au conseil de base**
- Renforcement du **rôle exemplaire** des communes et de la communication des actions exemplaires
- **Stimulation** des investissements locaux et régionaux, **des activités économiques** et du marché de l'emploi
- Amélioration de l'**innovation et de la compétitivité** du Luxembourg

Convention du pacte climat

Conclusion d'une convention entre l'Etat et chaque commune qui souhaite participer au pacte climat

Convention entre l'Etat et la commune

Commune	Mise en oeuvre d'un système de gestion de qualité – le European Energy Award®
Etat	Soutien financier et assistance technique au profit de la commune conventionnée

Pacte Climat
european energy award